

DECISION DU PRESIDENT N°2024-355

PEP de la Baie de Bourgneuf Action 1-3 : Appui à la mise à jour des DICRIM

Demande de subvention

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-263 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 1er Vice-Président,

CONSIDERANT

DECIDE

ARTICLE 1: La communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Appui à la mise à jour des DICRIM – Document d'Information Communale

sur les Risques Majeurs » auprès de l'Etat afin d'obtenir une subvention de sa part.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération

s'élève à 16 666 € HT.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les

Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente

décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 août 2024

La Présidente, Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié éxécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-08-2024

2024

Publication le : 02-08-2024

Pascale BRIAND

La Présidente.

044-200067346-20240802-5-AU

Acte mis en ligne le 23-08-2024